

A l’I.F.A. (entreprise entre 50 et 250 salariés), cet index noté sur 100 points, est calculé sur 4 indicateurs :

* L’écart de rémunération entre les femmes et les hommes (39/40)
* L’écart de répartition des augmentations entre les femmes et les hommes (35/35)
* Le pourcentage de salariées bénéficiant d’une augmentation au retour de congé maternité (non concerné cette année)
* La parité entre les femmes et les hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations (5/10)